

Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud

Arrest-Boismont-Brutelles-Cayeux-Sur-Mer-Estréboeuf-Franleu-Lanchères-Mons-Boubert-Pendé-Saigneville-Saint-Blimont-Saint-Valery-Sur-Somme-Vaudricourt

Réunion du 24 février 2014

Le vingt-quatre février deux mille quatorze, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en la Mairie de Saint-Valery-sur-Somme sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Maire de Saint-Valery-sur-Somme.

Etaient présents l'ensemble des membres en exercice.

La séance étant ouverte.

Le procès verbal de la réunion du 9 décembre 2013 est adopté à l'unanimité, suite à la demande de M. LOISELLE, les courriers d'échanges entre la Communauté de Communes et la commune de Saint-Blimont concernant le sujet de la taxe de séjour seront transmis pour information à l'ensemble des délégués.

Analyse financière de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud (2008-2012) par le Receveur Municipal – Information

Le Président présente à l'assemblée l'analyse financière de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud par le Receveur municipal.

Les conclusions du percepteur : la situation apparente de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud est confortable : capacité d'autofinancement forte, annuité de dette faible en 2012 (elle deviendra nettement supérieure à la moyenne en 2013), fiscalité contenue, fonds de roulement et trésorerie abondants.

Les compétences exercées par la Communauté de Communes sont nombreuses, et se sont accrues depuis 1998. Cet exercice permet de conforter le coefficient d'intégration fiscale, et par ricochet une DGF en augmentation constante.

Il convient de souligner, concernant le fonds de roulement que celui-ci « appartient » en quasi-totalité aux communes qui composent la Communauté de Communes. Le système actuel de fonctionnement de la compétence « voirie » fait que les communes versent annuellement des provisions à la CCBSS qui sont utilisées en fonction des travaux décidés ultérieurement par celles-ci. Si l'ensemble des communes décidait d'utiliser intégralement leurs provisions, la trésorerie de la Communauté de Communes se trouverait considérablement amoindrie.

La prise en compte des enveloppes non utilisées dans les Restes à Réaliser sécurise le résultat comptable.

Si les communes sont un peu les banquiers de la Communauté de Communes, celle-ci est également le banquier des communes puisqu'elle leur fait l'avance de la TVA et des subventions perçues à terme.

La situation réelle de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud reste donc correcte puisqu'elle dispose encore de marges de manœuvre importantes sur la fiscalité et sur l'endettement productif.

Compte administratif 2013 de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean-Marie MACHAT, adopte à l'unanimité le compte administratif 2013 de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud.

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 3 025 236,04 euros
- un déficit d'investissement de 1 519 463,36 euros

Affectation du résultat de fonctionnement 2013 de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud

Compte tenu des résultats du compte administratif 2012 de la Communauté de Communes ajoutés aux résultats du SISCO de Franleu, Ochancourt et Valines, en investissement (+638 827,70 €) et en fonctionnement (+ 2 942 523,28 €), du virement à la section d'investissement 2013 (1 814 359,57 €), des restes à réaliser 2013 en investissement représentant un déficit de 2 114 302 €, l'affectation de fonctionnement capitalisé 2013 sera de 2 994 937,66 €. L'excédent de fonctionnement reporté est de 1 158 462,09 €, et le déficit d'investissement reporté de 880 635,66 €.

Compte administratif 2013 – ZAC de la Baie de Somme

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean-Marie MACHAT, adopte à l'unanimité le compte administratif 2013 de la ZAC de la Baie de Somme (budget annexe).

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 403 499,24 €

Au regard des résultats de l'exercice 2012, il est noté un déficit de fonctionnement reporté de 351 416,92 € et un déficit d'investissement reporté de 324 837,36 €.

Compte administratif 2013 - SPANC

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean-Marie MACHAT, adopte à l'unanimité le compte administratif 2013 du SPANC (budget annexe).

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 13 063,46 €

Au regard du résultat de 2012, l'excédent cumulé au 31/12/2013 est de 28 964,63 €.

Compte administratif 2013 – Lotissement d'Arrest

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean-Marie MACHAT, adopte à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget annexe « création d'un lotissement à Arrest ».

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- Un déficit de fonctionnement 135 944 euros

Au regard des résultats de l'exercice 2012, il est noté un déficit de fonctionnement reporté de 135 980 €.

Compte administratif 2013 – Lotissement de Vaudricourt

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean-Marie MACHAT, adopte à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget annexe « création d'un lotissement à Vaudricourt ».

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- Une section de fonctionnement de 0 euros
- Une section d'investissement de 0 euros

Compte administratif 2013 – Pôle Nautique

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean-Marie MACHAT, adopte à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget annexe « Pôle Nautique ».

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- Un déficit de fonctionnement de 91 euros
- Un déficit d'investissement de 568 719,37 euros

Les Restes à Réaliser 2013

Dépenses : 431 280,63 €

Recettes : 1 000 000 €

C'est la première année d'exercice de ce budget annexe, et compte tenu des RAR 2013, il faudra inscrire au budget Pôle Nautique 2014 : 91€ en dépenses de fonctionnement (déficit de fonctionnement reporté) et 568 719,37 € en dépenses d'investissement (déficit d'investissement reporté)

Comptes de gestion 2013 du receveur municipal

Le Président présente les comptes de gestion 2013 du receveur municipal (budget principal et budgets annexes) qui donnent les mêmes résultats que les comptes administratifs 2013. Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

Programme Local de l'Habitat : arrêt du projet

Le Président propose de suspendre cette décision suite à un contact qu'il a eu récemment avec les services de l'Etat à ce sujet. L'Etat n'a pas transmis à la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud son « porter à connaissance » qui doit être repris dans le PLH du territoire.

Il est toutefois signalé que la Communauté de Communes a transmis par courrier en date du 30 juillet 2012 aux services de la Sous-Préfecture et à la DDTM, la délibération de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud déclenchant la procédure. Ces services sont informés depuis plus de 18 mois et ils auraient pu transmettre ce document depuis longtemps. Toutefois, il est décidé de sursoir à cette décision dans l'attente du document de l'Etat afin de parfaire la procédure au mieux.

SPANC : révision de la durée de validité des contrôles et création de nouveaux tarifs.

Le Président propose de modifier la durée de validité de la fréquence du contrôle d'assainissement non collectif actuellement de 4 ans : cette fréquence passerait à 8 ans.

Le Président propose également de maintenir à 90€ le diagnostic dans le cadre des campagnes programmées, mais d'instaurer de nouveaux tarifs suivant la prestation :

Contrôle périodique après le diagnostic initial : 60€

Instauration d'une pénalité pour contre-visite en cas d'absence non justifiée : 45 €.

Contrôle en cas de vente : 110 €

Contrôle dans le cadre de réhabilitation ou de création d'assainissement : 45 € pour la validation du dossier et 105 € pour le contrôle de bonne exécution. A faire payer en deux fois à l'utilisateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- par 26 voix pour et 2 abstentions, modifie la durée de validité des contrôles périodiques et la fixe dorénavant à 8 ans et à l'unanimité,
- Maintient à 90 € le contrôle initial
- Fixe à 60 € les contrôles périodiques suivants le contrôle initial,
- Fixe à 110 € le contrôle en cas de vente de l'habitation
- Fixe à 150 € le contrôle, à facturer en 2 fois, dans le cadre d'une réhabilitation ou de création d'assainissement répartis comme suit : 45€ au moment de la validation du dossier et 105€ pour le contrôle de bonne exécution.

La commune de Saint-Blimont s'est abstenue sur la modification de la durée des contrôles périodiques signalant que l'intérêt du SPANC était plutôt de surveiller les installations existantes afin que des travaux de rénovation soient effectués.

M. HAUSSOULIER rappelle que la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud n'a pas de pouvoirs de police pour obliger le propriétaire à faire les travaux en cas de contrôle défavorable. Il assure néanmoins qu'une attention particulière est portée sur les assainissements ayant un risque pour l'environnement afin que leurs propriétaires engagent les travaux de mise aux normes.

Tourisme : demande de classement en catégorie 3 des offices

Le Président rappelle que l'objectif à terme de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud, c'est d'aboutir au classement en catégorie 1, si ce classement est utile aux communes classées du territoire pour maintenir leur classement. La Communauté de Communes n'a pas le choix, la compétence a été reprise avec connaissance de cette donnée. C'est un objectif à relever pour la Communauté de Communes. Il faut rendre nos offices de plus en plus professionnels. Ce classement va profiter à l'ensemble du territoire.

M. DOYEN signale que ce classement préconise la validation d'une multitude de points qualité qui vont coûter.

M. HAUSSOULIER pense que notre territoire est vraiment exceptionnel et qu'il mérite l'excellence.

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.133-10-1, D.133-20 et suivants ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifié ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 27 voix pour et 1 voix contre,

- Approuve le dossier de demande de classement en catégorie III présenté par l'Office de tourisme de la Baie de Somme tel qu'annexé à la présente délibération.
- Autorise son Président à adresser ce dossier au préfet en application de l'article D. 133-22 du code du tourisme.

Questions et informations diverses

- Travaux de voirie sur la RD 48 dans la commune d'Arrest – convention technique et financière pour les aménagements de traverse d'agglomération

La Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud est autorisée par le Conseil Général de la Somme à effectuer des travaux de voirie et d'aménagement pluvial sur la départementale (RD 48), à Arrest. A ce titre, une convention technique et financière pour les aménagements de traverses d'agglomération doit être signée entre le Conseil Général de la Somme et la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud.

Toutes les précisions lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise son Président à signer la convention détaillée ci-dessus avec le Conseil Général de la Somme pour la réalisation des travaux de voirie et d'aménagement pluvial RD 48 à Arrest.

➤ Actions de sensibilisation sur la réduction des déchets – Année 3

Après avoir présenté les actions de sensibilisation sur la réduction des déchets (Distribution de poules composteuses, promotion du compostage autonome dans les campings, promotion du compostage collectif, mise en place de sessions d'information sur le compostage domestique, opération gîte éco-responsable, projet de recyclerie Vimeu-Bresle, tri à la source et broyage des déchets verts des déchetteries), le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré,

- L'approuve
- Autorise son Président à solliciter l'aide du Conseil Général de la Somme à hauteur de 11 900 €.

➤ Projet de réalisation d'un lotissement au Soleil Levant à Saint-Valery-sur-Somme : Convention n°11-0116-EX relative à un projet d'extension du réseau électrique pour un lotissement

La Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud a décidé d'approuver le projet d'extension du réseau électrique suivant : Lotissement du Soleil Levant (38 lots). La réalisation des travaux électriques par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, permet de proposer à la Communauté de Communes la réalisation coordonnée de travaux d'éclairage public et de communications électriques.

Toutes les précisions lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise son Président à signer la convention détaillée ci-dessus avec la FDE 80 pour la réalisation du projet d'extension du réseau électrique pour le lotissement du Soleil Levant à Saint-Valery-sur-Somme.


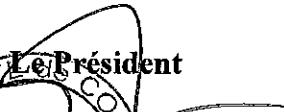
➤ Som'Fleurs

Le Président propose à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud prenne à sa charge l'opération Som'Fleurs en partenariat avec les Chasseurs de la Somme et la Fédération départementale de Pêche. En cette année 2014, début des commémorations du souvenir, le fleurissement de nos communes avec des bleuets et des coquelicots a un intérêt très fort pour notre territoire.

M. HAUSSOULIER tenait à dire tout l'honneur qu'il a eu de présider la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud ces 6 dernières années. Il pense que le groupement est maintenant mature, que l'esprit communautaire est bien plus présent au sein de l'assemblée aujourd'hui qu'en 1998 lors de la création de notre EPCI. Entre 2008 et 2014, de nombreux projets sont arrivés à terme grâce à une bonne santé financière de la structure.

Il souhaite une excellente retraite aux délégués qui ne se représentent pas et souhaite bonne chance aux autres.

Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
de la Baie
de
Somme Sud